



Agence internationale de l'énergie atomique
CIRCULAIRE D'INFORMATION

IAEA-INFCIRC/167/Add.16
 Avril 1993

Distr. GÉNÉRALE

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

**TEXTE DE L'ACCORD PORTANT PROROGATION DE L'ACCORD REGIONAL DE COOPERATION
 SUR LE DEVELOPPEMENT, LA RECHERCHE ET LA FORMATION DANS LE DOMAINE
 DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE NUCLEAIRES (1987)**

Etat des acceptations au 28 février 1993

1. Au 28 février 1993, des notifications d'acceptation de l'Accord portant prorogation de l'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (1987) (voir INFCIRC/167/Add.15) faites conformément à son article 2, avaient été reçues des gouvernements des Etats suivants par le Directeur général :

ETAT	DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION	ENTREE EN VIGUEUR
Australie	10 juin 1992	11 juin 1992
Chine, République populaire de	11 juin 1992	11 juin 1992
Pakistan	26 juin 1992	26 juin 1992
Sri Lanka	13 juillet 1992	13 juillet 1992
Inde	16 juillet 1992	16 juillet 1992
Viet Nam, République socialiste du	12 août 1992	12 août 1992
Philippines	27 août 1992	27 août 1992
Malaisie	28 août 1992	28 août 1992
Bangladesh	31 août 1992	31 août 1992
Japon	11 septembre 1992	11 septembre 1992
Indonésie	21 septembre 1992	21 septembre 1992
Mongolie	19 octobre 1992	19 octobre 1992
Corée, République de	4 décembre 1992	4 décembre 1992
Thaïlande	15 décembre 1992	15 décembre 1992

A P P E N D I C E

**COMMUNICATION ADRESSEE AU DIRECTEUR GENERAL PAR LES MINISTRES
DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL
ET DE LA REPUBLIQUE ARGENTINE**

Les Ministres des affaires étrangères de la République fédérative du Brésil et de la République argentine, Fernando Henrique Cardoso et Guido di Tella, présentent leurs compliments au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et ont l'honneur de l'informer qu'au cours d'une cérémonie qui a eu lieu le 9 décembre 1992 à Rio de Janeiro ils ont officiellement inauguré le siège de l'Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (ABACC).

L'ABACC a pour objet d'administrer et de mettre en oeuvre un système commun de comptabilité et de contrôle qui sera appliqué aux matières nucléaires utilisées pour toutes les activités nucléaires des deux pays en vue de garantir que ceux-ci utilisent l'énergie nucléaire exclusivement à des fins pacifiques comme ils s'y sont engagés. Cet événement est un pas décisif dans le cadre des initiatives prises par le Brésil et l'Argentine pour garantir la transparence de leurs activités dans ce domaine.

Les Ministres des affaires étrangères des deux pays demandent que cette information soit communiquée aux pays représentés auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique.